

CABINET BRICARD, LACROIX & ASSOCIÉS S.A.R.L.

Société d'Expertise Comptable inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France

 AUDIT - BILAN - CONSEIL

Agnès BRICARD-DI PIETRO

Elisabeth LACROIX-PHILIPS

Paris, le

Patrick BRICARD

Mario CAPUNAY

Nadine LE GUILLOU

Carlos REBELO

M.

Société

75 PARIS

Concerne : EVALUATION SOCIETE

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'évaluations de la société

Nous reprendrons tout d'abord les évaluations ressortant des transactions effectuées sur les titres composant le capital social de la société, puis nous procéderons ensuite à une évaluation à partir de deux méthodes :

- un actif net réévalué,
- un multiple de résultat

- 1 - Transactions effectuées sur les titres composant le capital de la société
- 2 - Evaluation de la société sur la base de l'actif net réévalué, et d'un multiple de résultat.
- 3 - Synthèse.



AUDIT - BILAN - CONSEIL

Siège Social : 63, Boulevard des Batignolles • 75008 PARIS Tél. 01 44 69 06 06 • Fax 01 44 69 06 90
E-mail : nle Guillou@abc.experts-comptables.fr • Site internet : www.bricard-lacroix.com
Sarl au capital de 300 000 Euros • RCS Paris B 327 503 033 • Siret 327 503 033 00059 • APE 0910Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 8832 7503 033

CHANGEMENT D'ADRESSE
au 18/02/2013
11 bis rue d'Edimbourg
75008 - PARIS

1 - TRANSACTIONS EFFECTUEES SUR LES TITRES COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Fin 2012, trois des associés de la société ont apporté les 3 000 parts sociales qu'ils détenaient dans la société à la société créée à cet effet (soit 75 % du capital).

La valeur d'apport était identique à celle utilisée dans le projet d'acquisition par des 1 000 parts sociales appartenant au quatrième associé de la société..... ;

Ces opérations valorisaient la société à 240 000 €.

Le commissaire aux apports a conclu dans son rapport du 30 novembre 2012, que les parts sociales apportées à pour un montant de 180 000 € valaient au moins le montant pour lequel elles étaient apportées dans la mesure où :

- l'examen des bilans clos au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 de la société n'appelait pas d'observation particulière,
- l'étude d'ensemble des prévisions de la société faisait ressortir un bon potentiel d'activité au cours de l'année 2012 et des mois à venir,
- l'exercice 2011 de la société était bénéficiaire à hauteur de 50 707 € et affichait des capitaux propres pour 391 705 €,
- la valorisation des titres de la société totalisait 240 000 € et n'apparaissait pas excessive par rapport à d'autres méthodes d'évaluation.

2 - EVALUATION DE LA SOCIETE SUR LA BASE DE L'ACTIF NET REEVALUE, ET D'UN MULTIPLE DE RESULTAT

2.1. Actif net réévalué

- ✓ Pour déterminer cet actif net réévalué, nous avons utilisé les derniers états comptables disponibles, ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2012.
- ✓ Aucun retraitement n'est à effectuer au titre d'une distribution de dividendes, l'assemblée générale statuant sur les comptes 2012 ayant affecté le résultat 2012 en réserves et en report à nouveau.
- ✓ Le seul actif susceptible d'être réévalué que nous avons identifié, est le fonds de commerce. Nous avons utilisé pour ce faire le barème de l'administration fiscale avec un coefficient de 30 à 40 % du chiffre d'affaires TTC annuel pour les activités de protection-sécurité-alarme.

Le chiffre d'affaires HT (hors refacturations annexes) a évolué ainsi sur les trois derniers exercices :

- 2010 :	1 207 320 € HT
- 2011 :	1 428 506 € HT
- 2012 :	1 071 879 € HT

Nous avons noté que le chiffre d'affaires 2011 était « exceptionnel ». Pour valoriser le fonds de commerce, nous nous sommes limités au chiffre d'affaires de 2012, hors refacturations de frais, et nous avons retenu la fourchette basse de l'administration fiscale, 30 % du chiffre d'affaires TTC ($1\,071\,879\text{ €} \times 30\% = 384\,590 \times 119,60\%$).

- ✓ Les titres de participation de figurant à l'actif du bilan sont dépréciés à 100 %. A titre de précaution, nous ne reprendrons que pour mémoire la créance que la société..... détient sur et qui figure au bilan au 31 décembre 2012 pour un montant net de provision, de 38 741 €.

*

* *

Sur ces bases, l'actif net réévalué peut se déterminer ainsi :

Capitaux propres au 31 décembre 2012		424 766 €
Provision complémentaire sur la créance		- 38 741 €
Réévaluation du fonds de commerce :		+ 380 178 €
Valorisation 1 071 K€ x 119.60 % x 30 %	384 590 €	
<u>A déduire :</u>		
. Valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 412 €	
Incidence de l'impôt sur les sociétés sur les Retraitements effectués (33 1/3 %) Plus-value	330 178 – 38 741	- 113 812 €
Soit un montant de.....		<u>652 391 €</u>

2.2. Evaluation sur la base d'un multiple de résultat

Le multiple couramment utilisé pour des évaluations de sociétés comparables à la vôtre est de 3 à 7 fois le résultat d'exploitation, majoré de la trésorerie.

Le résultat d'exploitation dégagé au cours des trois derniers exercices a été le suivant :

- 2010	:	118 211 €	} Nous retiendrons le coefficient de 5
- 2011	:	201 206 €	
- 2012 *	:	87 716 € *	

Nous avons neutralisé l'année 2011 (exceptionnelle), et n'avons repris à titre de précaution que le résultat de l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, la situation de trésorerie de la société était la suivante :

- valeurs mobilières de placement et disponibilités:	368 461 €
- emprunt	: - 139 958 €

Soit une situation nette positive de	<u>228 503 €</u>

<p>Sur ces bases l'évaluation de la société est la suivante : (5 x 87 716 €) + 228 503 € = 667 083 €</p>

3 - SYNTHESE

La valorisation de la société sur la base de l'actif net réévalué au 31 décembre 2012, et d'un multiple de résultat d'exploitation ressort à environ 650 000 €.*

Pour déterminer la valeur des actions de l'un des actionnaires de la société des décotes devraient être appliquées à ce montant (décote pour illiquidité des titres, et pour détention minoritaire.)

Il nous paraît toutefois que la valeur ne pourrait pas être inférieure à celle des capitaux propres de la société au 31 décembre 2012, soit 424 766 € étant précisé que ce montant ne comprend en valorisation du fonds de commerce qu'un montant de 4 412 €.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.